

Mesures de prévention des incendies en forêt		
Mesures	Statut	Plan d'action (qui, quoi, quand)
Plan de gestion / aménagement - chapitre spécifique incendie		
Inventaire et géoréférencement des ressources en eau (bouches d'incendie, mares, étangs, cours d'eau permanents) reprenant le volume / débit et l'accessibilité - idéalement des photos des endroits où il est possible de pomper		
Cartographie des risques d'incendie en fonction du type de peuplement, d'aléas induits par les activités humaines, d'activités socioéconomiques et de capacité de défense du territoire		
Inventaire des routes et chemins en fonction de l'accessibilité (autopompes forestières - autopompes routières - possibilité de ne pas devoir faire de marche arrière - ...)		
Identification des zones à protéger en cas d'incendie (peuplements de valeur, bâtiments, zones d'intérêt biologique, ...)		
Inventaire des personnes ressources et du matériel disponible (personnes locales, guidage potentiel, ...)		
-	-	-
Plan de gestion / aménagement - autres chapitres		
Identification des pratiques et des itinéraires sylvicoles qui augmentent la résilience des forêts et réduisent les risques (de propagation) d'incendies.		
Implantation de rangées de feuillus entre des peuplements de résineux, développement d'une forêt mélangée, du type forêt mosaïque		
Définition des conditions d'interdiction totale de circuler en forêt en période de sécheresse - procédure d'obtention des autorisations et de communication clairement établie (propriétaires communaux : dans le respect de l'article 135 de la loi communale)		
Creusement de mares et étangs pour disposer de réserves d'eau (dans le respect de la législation relative à l'aménagement du territoire)		

Identification des zones extérieures au domaine forestier pouvant aggraver le risque d'incendie (chemin de fer, route importante, parking, arrêt de bus, zone de loisirs, ...)		
-	-	-
Sur le terrain		
Fournir les plans de terrain et les fiches réflexe aux personnes ressources		
Affichage de panneaux interdisant de faire du feu, des barbecues, etc. à toutes les entrées du domaine		
Prévoir fléchage des points d'eau		
Organisation de tournées en période de sécheresse : rôles et responsabilités clairement établis - identification des zones qui doivent faire l'objet d'une surveillance rapprochée (parking / camping sauvage, dépôts de déchets, bords de routes, de chemin de fer, ...)		
Ramassage régulier des déchets abandonnés : rôles et responsabilités clairement établis		
Entretien régulier des coupe-feu et zones à risque accru d'incendie: rôles et responsabilités clairement établis		
Interdiction de garer les véhicules sur des herbes hautes		
En cas de présence de mouvements de jeunesse dans la propriété ou à proximité de celle-ci: intensification de la surveillance pour identifier le plus tôt possible tout départ de feu.		
-	-	-
Dans les cahiers des charges de vente de bois et de travaux		
Intégration de conditions d'interventions strictes pour les travaux forestiers en fonction du niveau de sécheresse		
Obligation de formation des intervenants, y compris du personnel communal		
Obligation d'assurer la surveillance des travaux		

Possibilité d'utiliser ou de faire référence à la fiche ANPI : https://www.anpi.be/sites/default/files/fiches_anpi/fiche_2022-5_2_travaux_forestiers_grille_fr_jd_20220728.pdf		
-	-	-
Au niveau de l'administration communale / du gestionnaire		
Zone accueillant du public: dès la conception, est-il prévu de contacter le préventeur de la zone de secours pour lui présenter le projet pour commentaires avant de commencer les travaux?		
Zone accueillant du public : affichage clair de ce qui est autorisé et interdit en vue de prévenir les incendies - coordonnées des services de secours		
Avons-nous identifié clairement nos parties prenantes qui ont accès à la forêt ainsi que les moyens de communication préférés pour les informer en cas de période à risque accru d'incendie?		
Avons-nous mis en place un plan de communication avec nos stakeholders, nous assurons-nous d'un contact régulier avec eux pour bien comprendre leurs besoins?		
Avez-vous les coordonnées d'agriculteurs / entrepreneurs disposant de citernes d'eau à proximité?		
Organisez-vous annuellement un test avec la zone de secours, et en particulier avec son préventeur?		
-	-	-
Mouvements de jeunesse et autres associations organisant des événements en forêt ou à proximité		



Dans la convention d'occupation, les conditions de réalisation de feu sont-elles clairement établies? - disponibilité d'une assurance couvrant les dégâts causés aux tiers en cas d'incendie - zone entourée de pierres définie avec l'accord du propriétaire - disponibilité de bidons d'eau - surveillance jusqu'à l'extinction totale du feu - s'informer des conditions météo et des éventuels arrêtés d'interdiction pris par les autorités.		
-	-	-